
Aasivissuit-Nipisat. Terres de chasse inuites entre mer et glace (Danemark)

No 1557

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Aasivissuit-Nipisat. Terres de chasse inuites entre mer et glace

Lieu

Municipalité de Qeqqata
Groenland
Danemark

Brève description

Marqué par le climat et la topographie de l'ouest du Groenland, un vaste transect s'étendant d'ouest en est, depuis l'océan et les fjords jusqu'à la calotte glaciaire, contient des vestiges de 4 200 ans d'histoire humaine. Diverses cultures de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs ont façonné un paysage culturel essentiellement évolutif et vivant, fondé sur la chasse aux animaux marins et terrestres, les migrations saisonnières et les modèles d'établissement, et un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et bien préservé. Parmi les caractéristiques particulières figurent de grandes maisons d'hiver communales et des traces de chasse communautaire au caribou ainsi que des sites archéologiques des périodes Saqqaq (2500-700 av. J.-C.), Dorset (800 av. J.-C -1 apr. J.-C.), inuite de Thulé (à partir du XIIIe siècle) et coloniale (à partir du XVIIIe siècle). La communauté inuite actuelle, avec ses traditions culturelles contemporaines, complète le paysage culturel, qui est présenté au travers de l'histoire et des paysages de sept localités importantes, de Nipisat à l'ouest à Aasivissuit près de la calotte glaciaire à l'est.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (12 juillet 2017), paragraphe 47, c'est un *paysage culturel*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

29 janvier 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

24 janvier 2017

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les paysages culturels et sur la gestion du patrimoine archéologique, ainsi que plusieurs experts indépendants.

Des commentaires de l'UICN sur l'évaluation de ce bien ont été reçus en novembre 2017. L'ICOMOS a soigneusement examiné ces informations pour parvenir à sa recommandation finale.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 2 au 7 septembre 2017.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 18 octobre 2017 demandant de plus amples informations sur le système de protection légale ; les concessions minières ; l'état d'avancement de la construction d'une nouvelle piste de VTT ; le consentement et l'implication des populations autochtones ; le centre régional proposé pour les visiteurs ; les programmes visant le patrimoine culturel immatériel ; le tourisme et la planification de l'interprétation.

Un rapport intermédiaire résumant les problèmes identifiés par la Commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS a été fourni à l'État partie le 22 décembre 2017. Ce rapport intermédiaire demandait d'autres informations, parmi lesquelles : l'approche adoptée pour choisir un transect vaste et continu dans le cadre de la proposition d'inscription ; le contexte plus large des mouvements de population historiques dans la zone proposée pour inscription ; des extensions spécifiques de l'analyse comparative ; la confirmation que la protection légale est en vigueur ; les implications de l'absence de zone tampon ; le suivi ; la planification du tourisme, la documentation des pratiques culturelles ; les avantages pour les communautés autochtones et le développement des éoliennes.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 13 novembre 2017 et le 22 février 2018 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2018

2 Le bien

Description

Situé au nord du cercle arctique dans la partie centrale de l'ouest du Groenland, le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 417 800 ha. De 235 km de long et jusqu'à 20 km de large, ce transect ouest-est, de forme

rectangulaire irrégulière, s'étend en mer, dans le détroit de Davis, et sur environ 40 km d'inlandsis dynamique à l'est.

Le bien proposé pour inscription est un paysage culturel essentiellement évolutif et vivant qui a été utilisé et géré par les humains depuis plusieurs millénaires. L'État partie a identifié sept localités principales qui illustrent ses histoires culturelles. Celles-ci recèlent un ensemble de sites archéologiques, historiques ainsi que des établissements actuels et ont été choisies en tant que localités exprimant les valeurs du bien proposé pour inscription, notamment l'interdépendance entre les humains et les paysages terrestres et marins au fil du temps. Les sept localités représentent différentes périodes de l'histoire humaine au Groenland, s'étendant sur environ 4 200 ans ; ainsi que les modes saisonniers de migration et d'utilisation de la terre. Les paysages marins et terrestres environnants offrent les ressources pour la chasse, la pêche et la cueillette qui ont rendu possible la vie humaine dans cette région.

Les sept localités principales sont brièvement décrites ci-après dans leur ordre d'est en ouest. À l'exception de Sarfannuit, il s'agit de sites et de paysages archéologiques qui sont reliés par les itinéraires traditionnels de migration annuelle de la côte vers les régions intérieures en été, puis de retour à la fin de l'automne.

Aasivissuit est le plus vaste camp d'été. Situé sur les rives d'un lac, il contient des caractéristiques liées à la chasse et des éléments de l'établissement historique thuléen datant de la fin du XV^e siècle au XIX^e siècle. Des fouilles ont mis en évidence des établissements de chasse saqqaquiens et paléo-inuits, notamment des cercles de tentes et des maisons temporaires près des rives du lac. On y a aussi trouvé des tombeaux en pierre, des caches de viande et de pierres d'achoppement. Un impressionnant système de rabattage du caribou (3,9 km, le plus grand au Groenland) y est situé, ainsi que des cairns et des murets servant de caches pour les chasseurs, autant de témoignages des méthodes de chasse estivales communautaires.

Itinnerup Tupersuai possède un certain nombre de camps d'été typiques qui jouaient le rôle d'étapes intermédiaires lors de la migration de la côte vers l'intérieur pour la chasse au caribou. La plupart des vestiges visibles datent des XVIII^e et XIX^e siècles, mais on y a aussi trouvé des tombes préchrétiennes. Les camps d'été sont accessibles en petites embarcations de rivières, toujours utilisées par les pêcheurs et les chasseurs.

Saqqarliit est un établissement de fjord abandonné, établi en 1859, et qui a fait l'objet de déménagements gérés officiellement en 1961. Certaines maisons ont été enlevées, en ne laissant que des fondations en béton ; les maisons restantes se délabrent lentement, de même qu'un quai, une chapelle, un cimetière chrétien et des tombes préchrétiennes.

Établi en 1843, *Sarfannuit* est le seul établissement encore habité dans le bien (environ 120 habitants dont l'activité est essentiellement la chasse et la pêche). Sarfannuit présente des caractéristiques modernes, notamment un moulin, un quai, une usine, des maisons et une école.

Deux éléments sont situés face au détroit de Davis dans des sites protégés des intempéries. *Arajutsisut* est un grand établissement d'hiver comportant plusieurs tombes, des structures et des ruines thuléennes, des maisons inuites, dont cinq maisons communales typiques des établissements côtiers des XVII^e et XVIII^e siècles.

Innap Nuua est aussi un établissement d'hiver possédant trois grandes maisons communales bien préservées et des structures thuléennes et inuites anciennes, des tombeaux en pierre et des tertres, démontrant une culture développée de la chasse et de la pêche.

L'île *Nipisat* est située à l'extrémité ouest du bien proposé pour inscription et contient une diversité unique de vestiges archéologiques, y compris des sites archéologiques des périodes Saqqaq, Thulé, inuite historique et coloniale. Les cercles de tentes saqqaquiens ont une importance particulière. Des fouilles montrent que le phoque et le caribou ont joué un rôle important dans l'alimentation à travers toutes les périodes. Un grand nombre des objets mis au jour sont exposés au musée de Sisimiut. Des ruines associées à l'établissement colonial de Nepisene comprennent un vaste entrepôt et des tombes préchrétiennes et chrétiennes.

L'ICOMOS note l'importance des dimensions mythiques et spirituelles du paysage. Les rituels et les récits portant sur des personnages mythiques, des lieux sacrés et sur l'aurore boréale (lumière du Nord) font partie intégrante des traditions culturelles vivantes.

La géomorphologie dynamique, le climat, la biodiversité et la faune du bien proposé pour inscription sont interdépendants. À son extrémité orientale, le bien proposé pour inscription recouvre en partie le site Ramsar n°386 Eqalummiut Nunaat et Nassuttuup Nunaa, inscrit sur la base des critères de Ramsar 1 (exemple représentatif des zones humides présentes dans cette région terrestre) ; 3 (grande diversité d'espèces d'oiseaux) ; 4 (mue et période de croissance de l'oie rieuse du Groenland, ou *Anser albifrons flavirostris*) ; et 6 (le deuxième site du Groenland pour l'oie rieuse, avec environ 6 % de la population mondiale de cette sous-espèce endémique). Une espèce de plante vasculaire (*Sisyrinchium groenlandicum*) est endémique et ne pousse qu'à l'est de Sisimiut et à Nuup Kangerlua.

Histoire et développement

L'histoire humaine de ce paysage culturel s'étend sur environ 4 200 ans. Trois grandes migrations de peuples paléo-inuits et inuits sont arrivées au Groenland depuis le territoire de l'actuel Canada : Saqqaq (2500-700 av. J.-C), Dorset du Groenland (800 av. J.-C-1 apr. J.-C.) et inuite de Thulé (à partir du XIII^e siècle). À partir du XVIII^e siècle, des

colons venant du Danemark et de Norvège s'établirent sur l'île de Nipisat.

Il y a environ 6 000 ans, l'inlandsis s'étendait sur une distance d'environ 40 km à l'est de son actuelle emprise (coïncidant à peu près avec la délimitation est du bien proposé pour inscription). L'inlandsis a atteint sa position actuelle il y a environ 3 500 ans. Des processus continus de soulèvement ont créé une zone libre de glace, parcourue de rivières et de lacs d'eau douce s'écoulant globalement d'ouest en est, qui fait l'objet de la proposition d'inscription. Cette région du Groenland se caractérise par un gradient climatique marqué entre l'été et l'hiver, de forts courants de marée sur les côtes et une steppe intérieure aride. La mer apporte poissons et mammifères marins, et à l'intérieur des terres, le caribou est la principale espèce de gibier (en 2005, leur population était estimée à 90 000 têtes).

Ces facteurs naturels ont fortement façonné le paysage culturel du bien proposé pour inscription. Malgré de nombreuses différences, ces cultures ont partagé des conditions de subsistance basées sur la chasse aux mammifères marins et terrestres impliquant des migrations saisonnières. Celles-ci ont principalement concerné des mouvements d'ouest en est au cours de l'été afin d'accéder aux terres de chasse du caribou ; mais d'autres systèmes d'échange régionaux ont aussi fonctionné pour les ressources telles que la stéatite, l'ardoise de la baie de Disko, le bois flotté et les fanons.

Paléo-inuit : Saqqaq

Les traditions culturelles des Saqqaq se distinguent par leurs outils taillés dans une ardoise appelée *killiaq* et une culture entièrement adaptée à la chasse maritime. Les Saqqaq vivaient sous des tentes et s'aventuraient à l'intérieur des terres pour chasser le caribou, mais ne sont pas génétiquement liés aux Inuits actuels du Groenland. Un site archéologique saqqaquien daté de 2200 à 700 av. J.-C., découvert sur l'île de Nipisat, a été fouillé entre 1989 et 1994. Des artefacts très bien préservés ont été mis au jour, parmi lesquels : des objets en os, ivoire et ramures ; une vaste collection d'outils de pierre et de grandes quantités de vestiges fauniques.

Paléo-inuit : Dorset du Groenland

De nouvelles migrations paléo-inuites arrivèrent de l'Est canadien vers 800 av. J.-C., leur présence dans la région étant concomitante avec celle des Saqqaq. Cela se traduit par les outils et types de pierre distinctifs utilisés. Il existe cinq sites Dorset connus dans le bien proposé pour inscription, ce qui suggère un modèle d'établissement orienté principalement vers les zones côtières, mais avec quelques incursions dans l'intérieur des terres.

Inuit : culture de Thulé

Les Inuits d'aujourd'hui sont des descendants des chasseurs-cueilleurs thuléens qui vinrent au Groenland depuis l'Alaska et le Canada vers 1100 apr. J.-C., arrivant dans cette région vers le milieu du XIIIe siècle. On trouve de nombreux sites thuléens anciens dans le bien proposé pour inscription qui témoignent d'une technologie de la

chasse marine arctique élaborée et de l'utilisation de chiens d'attelage, de traîneaux et d'embarcations. Les Thuléens chassaient de grands animaux, tels que le caribou et la baleine, et occupaient des établissements d'hiver et d'été distincts. Leurs maisons étaient différentes de celles des cultures paléo-inuites antérieures, incluant des cercles semi-permanents et des habitations d'hiver en forme de feuilles de trèfle, des igloos construits sur la glace et des tentes d'été portatives. Les sites thuléens possèdent des caches de viande, des supports de kayak et des tombeaux en pierre. Les outils étaient en bois, en fer ou en ardoise taillée et polie, et une grande variété d'armes et d'outils ont été découverts. À partir du XIVe siècle, les Inuits de Thulé se sont répandus dans toutes les régions du Groenland.

Colonisation européenne et histoire contemporaine

L'exploration du Groenland a commencé à partir de la fin du XVIIe siècle. D'abord sporadiques, les expéditions de pêche à la baleine des Néerlandais et des Danois-Norvégiens devinrent plus fréquentes à partir du début du XVIIIe siècle et des relations commerciales entre les Européens et les Inuits s'établirent. L'établissement de Nepsene fut créé à Nipisat en 1724.

La chasse au caribou à l'intérieur des terres et les expéditions de troc ont permis aux Inuits de profiter du commerce. À la fin du XVIIe siècle, des maisons communales impressionnantes furent construites, pouvant accueillir 4 à 6 familles. Quelques-uns des exemples les plus vastes du Groenland se trouvent dans la région d'Aasivissuit-Nipisat (par exemple à Innapp Nuua). L'utilisation des maisons communales a décliné à partir du XIXe siècle et a cessé au XXe siècle.

Il existe à toutes les périodes des traces de campements d'été et de routes de migration allant du fjord Iketoog en passant par Maligiaq et Itinneq jusqu'à Aasivissuit. Les campements de printemps sur la côte ou dans le fjord pouvaient servir à la chasse au phoque, aux poissons et oiseaux ; la saison de la chasse au caribou attirait les populations plus à l'intérieur des terres.

Des missionnaires installés au Groenland ont introduit l'alphabétisation, les maladies épidémiques et le christianisme auprès des Inuits, induisant des changements profonds dans la culture matérielle et la population. Au XIXe siècle, il y avait huit petits établissements communautaires à Aasivissuit-Nipisat, situés près de la mer. Dans les années 1950 et 1960, ceux-ci furent abandonnés, à l'exception de Sarfannguit.

Bien que le mode de vie nomade des Inuits ait pris fin au cours du XXe siècle, les activités de subsistance traditionnelles se poursuivirent, notamment les migrations saisonnières, la chasse à la baleine et au phoque, la chasse au caribou et la pêche. Bien que plus de 90 % de la population du Groenland appartienne aujourd'hui à l'Église luthérienne, de nombreuses traditions et histoires préchrétiennes se perpétuent.

L'industrie de la pêche a pris de l'importance au Groenland au cours du XXe siècle et les productions de sel et de poisson se sont installées à Sarfannguit. Le tourisme est une activité économique importante depuis les années 1990. La chasse au caribou se poursuit à partir des villes de Sisimiut (5 539 habitants) et Kangerlussuaq (499 habitants). Sarfannguit possède une usine de transformation du poisson et est bien situé pour servir de porte d'entrée aux visiteurs d'Aasivissuit-Nipisat.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative est essentiellement centrée sur des paysages culturels de chasseurs-cueilleurs dans d'autres parties du Groenland et d'autres régions arctiques du Canada, d'Alaska et de Norvège. Elle intègre des biens inscrits au patrimoine mondial et sur les listes indicatives, et d'autres zones à travers le monde ayant des attributs et/ou des histoires culturelles comparables.

L'État partie note qu'il n'y a pas de bien « arctique du Nouveau Monde » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, à l'exception récente de « Kujataa au Groenland : agriculture nordique et inuite en bordure de la calotte glaciaire » (Danemark). De même, les paysages culturels de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs sont relativement sous-représentés.

L'État partie identifie une série de thèmes pour orienter la comparaison : le transect des glaces terrestres à la mer ; les mouvements et les établissements saisonniers ; les débuts de l'occupation humaine ; les établissements culturels inuits de Thulé ; les établissements coloniaux historiques ; les pratiques traditionnelles d'utilisation de la terre ; la chasse au caribou par rabattage ; et les maisons communales.

L'analyse démontre qu'il existe des thèmes communs et des vestiges archéologiques importants témoignant de la vie des populations de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs paléo-inuits et inuits à travers toute la région arctique. L'État partie conclut toutefois qu'aucun ne possède la totalité des éléments paysagers, l'inclusion spécifique et complète des séquences historiques chronologiques, les itinéraires de migration saisonnière, les occupations saisonnières, la chasse communautaire au caribou, ni les traditions contemporaines et ancestrales qui caractérisent le bien proposé pour inscription. Tout en n'étant pas unique, la maison communale groenlandaise originale du XVIIe siècle est aussi rare dans ce contexte. Les différences sont dues en partie à l'inclusion d'une étendue d'environnements côtiers, fjords, régions intérieures et calotte glaciaire, ainsi qu'à la chasse et la capture de différentes espèces, différentes interactions coloniales et historiques dans la région et divers états de conservation des principaux attributs.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative est utile pour éclairer les spécificités et l'importance du bien proposé pour inscription ; et que les informations complémentaires fournies par l'État partie ont présenté une analyse complète.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative est convenablement menée et justifie d'envisager l'inscription du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les paysages culturels associés aux cultures de chasseurs-cueilleurs sont sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. L'histoire culturelle des chasseurs-pêcheurs de la région arctique constitue donc une lacune.
- Le paysage culturel apporte un témoignage important sur les cultures inuites qui se sont développées dans le rude climat arctique.
- S'inscrivant dans la zone libre de glace la plus vaste du Groenland, le bien proposé pour inscription présente une histoire chronologique complète (périodes paléo-inuite, inuite et historique) démontrée par de riches sites archéologiques en excellent état de conservation.
- La longue histoire de la chasse au caribou et aux mammifères marins et des migrations saisonnières associées est visible dans le paysage.
- Le paysage culturel proposé pour inscription offre un « transect » complet de mouvements des populations sur plus de 4 000 ans, partant des zones côtières et des fjords en hiver et au printemps, pour les camps d'été dans les régions intérieures.
- Il existe des traditions culturelles vivantes dans le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'approche du paysage culturel est justifiée car le bien proposé pour inscription rassemble les diverses strates culturelles et les processus naturels évolutifs qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle potentielle. L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le bien proposé pour inscription est une zone unique de 417 800 ha comprenant un espace océanique, des fjords, des îles, des terres intérieures et la calotte glaciaire. Les sept localités principales et les établissements archéologiques, historiques et actuels sont inclus dans ce vaste territoire. Le bien proposé pour inscription comprend de nombreux sites qui témoignent de l'histoire de cette partie du Groenland, y compris les activités de chasse, de pêche et de cueillette des communautés actuelles.

L'ICOMOS note que l'établissement de Sarfannuit possède des infrastructures et installations destinées à satisfaire les besoins de la communauté. L'ICOMOS a aussi connaissance du projet visant à établir une nouvelle route de terre passant en partie dans l'emprise du bien et du fait que ce projet a fait l'objet d'études d'impact sur l'environnement et le patrimoine. Toutefois, le projet est litigieux pour certains usagers du sentier du Cercle arctique.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription inclut une représentation suffisante des caractéristiques et processus paysagers et contient tous les attributs liés à la valeur universelle exceptionnelle proposée. Pour la plupart, ces attributs sont en bon état, bien que certains sites archéologiques soient vulnérables à l'érosion éolienne et marine, et que les bâtiments abandonnés de Saqqarliit se délabrent. L'ICOMOS considère qu'il y a peu d'intrusions visuelles ou de pressions dues au développement au sein du bien proposé pour inscription, mais que l'impact du changement climatique et les futures activités touristiques constituent des menaces potentielles.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité du bien proposé pour inscription ont été remplies mais pourraient devenir vulnérables en raison de pressions à venir.

Authenticité

L'authenticité du paysage culturel proposé pour inscription repose sur l'inclusion d'un paysage terrestre et marin complet, ainsi que sur les témoignages bien documentés des pratiques et des modèles de chasse et d'établissement depuis 4 200 ans. Le transect d'environnements – mer, fjords, régions intérieures et calotte glaciaire – a été exploité par chaque phase de culture humaine pour la pêche et la chasse aux animaux marins et au caribou, au gré des migrations saisonnières. La très faible densité de population humaine, les conditions climatiques spécifiques et l'isolement de ces localités ont permis un degré élevé de préservation, même pour les plus anciennes de ces strates. Les sites archéologiques, les objets et les ruines témoignent de cette longue histoire et des traditions d'utilisation de la terre et de la mer dans l'Arctique.

La longue et constante interdépendance des modes de vie des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs avec les processus naturels et les ressources terrestres et marines est essentielle à la compréhension du paysage culturel. Tout au long de son histoire, l'exploitation des ressources naturelles a été au cœur du paysage culturel, qui témoigne des compétences traditionnelles et maintenues dans le domaine de la chasse, de la connaissance du climat, de la collecte des aliments, des plantes médicinales, de la navigation, etc. La culture inuite actuelle a été et est toujours façonnée par la relation entre la nature et les hommes. Malgré des changements survenus au fil du temps, en particulier au XXe siècle, la continuité de certaines des pratiques de migration et de chasse, et le

patrimoine culturel immatériel inuit associé contribuent à l'authenticité du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note que tous les attributs culturels, sites et structures présents dans le bien proposé pour inscription présentent un état de conservation stable. Les sites archéologiques et les ruines démontrent leur authenticité en fonction de leur période de construction, d'utilisation et d'abandon et sont une source précieuse de nouveaux témoignages et de compréhension historique.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité du bien proposé pour inscription ont été remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie en se basant sur la présence de vestiges archéologiques de toutes les périodes de l'histoire humaine au Groenland, et sur l'illustration des mouvements saisonniers et des modes de subsistance. Cela concerne notamment le site vieux de 4 200 ans à Nipisat, les ruines de la culture de Thulé (1250-1700), les traces historiques du rabattage des caribous (1700-1900) et la persistance des modes de vie fondés sur la pêche et la chasse à l'heure actuelle dans cette région reculée.

L'ICOMOS admet volontiers que la superposition des traditions culturelles et des processus naturels dynamiques dans ce paysage culturel essentiellement évolutif et vivant est importante et qu'elle a le potentiel de présenter une valeur universelle exceptionnelle. Certains des sites inclus dans le paysage culturel – tels que l'ensemble de sites archéologiques de Nipisat ou les témoignages de systèmes de rabattage pour la chasse communautaire au caribou à Aasivissuit – revêtent une importance individuelle. Toutefois, le paysage culturel représente plus que ses parties. Du fait de la diversité des cultures et des sites présentés, l'ICOMOS considère que les arguments avancés par l'État partie pour la justification de ce critère correspondent davantage aux conditions requises par le critère (v).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été démontré.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie en se basant sur la capacité du bien proposé pour inscription à démontrer la persistance des cultures humaines et leur longue histoire de migrations saisonnières traditionnelles. Cela se

manifeste par l'utilisation continue des itinéraires ouest-est et par les campements qui permirent aux cultures de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs d'exister dans cette région arctique.

L'ICOMOS considère que ce critère est approprié pour le paysage culturel proposé pour inscription et que les sites archéologiques sont importants et exceptionnellement bien préservés, en particulier dans le contexte de la région arctique. Les abondantes traces d'interactions entre la culture et la nature sur plusieurs millénaires, le paysage naturel intact et dynamique, le patrimoine culturel immatériel ainsi que les activités de chasse et les mouvements saisonniers des Inuits qui se perpétuent et d'autres attributs contribuent fortement à la démonstration du critère (v).

L'ICOMOS considère que ce critère a été démontré.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription justifie le critère (v) et remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

Les attributs du bien sont : les bâtiments, les structures et les sites archéologiques et artefacts associés à toutes les périodes de l'histoire humaine au sein du bien (incluant, sans s'y limiter, les éléments des sept localités principales identifiées par l'État partie) ; la calotte glaciaire, les fjords, les lacs et les ressources naturelles (en particulier le caribou, et d'autres espèces animales qui soutiennent les pratiques culturelles de la pêche et de la chasse) sont des attributs du paysage culturel étant donné leurs liens inextricables avec les pratiques culturelles à travers l'histoire ; les routes et les méthodes pour traverser le paysage d'ouest en est (et retour), ainsi que le caractère saisonnier du paysage, sont aussi des attributs de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien. Enfin, les pratiques culturelles, savoir-faire et connaissances météorologiques et bien d'autres aspects du patrimoine culturel immatériel des peuples inuits du Groenland (notamment la langue, la toponymie, les savoirs écologiques, les artisanats, les activités et les rituels saisonniers) sont des attributs de la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage culturel.

4 Facteurs affectant le bien

Les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les impacts du changement climatique, l'érosion éolienne et hydrique, les utilisations accrues de la zone (y compris la croissance du tourisme) et quelques cas de pressions dues au développement (notamment la modernisation de l'établissement de Sarfannguit ; la durabilité de la chasse ; et les infrastructures de transport, d'énergie et de communication).

La fluctuation de la calotte glaciaire est un attribut essentiel du bien proposé pour inscription, montrant comment le paysage a changé. Le changement climatique est donc un facteur de pression majeur sur l'environnement. En 2017, l'État partie a noté que la baisse des niveaux de l'eau du lac Aasivissuit exposait une grande cache de ramures de caribou et de matériel faunique le long de la rive orientale. Les recherches suggèrent que les glaciers actifs et les zones de glace marginales au Groenland tendent à dissimuler des sites patrimoniaux et des artefacts qui pourraient autrement être révélés. Les autres facteurs comprennent les dommages causés aux sites archéologiques par les renards sur l'île de Nipisat et l'érosion éolienne à Aasivissuit et sur les îles de l'Ouest.

Le bien proposé pour inscription est exempt de toute exploitation minière. Aucun permis de prospection n'a été accordé, et le ministère des Ressources minérales du Groenland a confirmé qu'il n'accordera pas de concession minière dans le bien proposé pour inscription. Le décret-loi pour le patrimoine culturel d'Aasivissuit-Nipisat interdit l'octroi de permis de prospection et d'exploration minière dans le bien proposé pour inscription. Les activités minières ou d'extraction les plus proches sont celles de la montagne blanche, au sud du bien proposé pour inscription, où il est prévu d'exploiter une carrière d'anorthosite à partir de 2018. Il n'existe pas d'impact visuel sur le bien proposé pour inscription, bien que les processus d'extraction et de transport puissent exercer des pressions supplémentaires sur le bien proposé pour inscription qui nécessiteront une planification et un suivi de la part de l'État partie.

Il n'existe pas de projets de développement à grande échelle tels que des centrales hydroélectriques ou des barrages, et aucune ligne de transport d'énergie n'est autorisée dans le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS note que la première éolienne connectée au réseau public au Groenland a été installée à Sarfannguit en 2010 dans le cadre d'un projet pilote de production d'énergie renouvelable dans cette zone. La politique énergétique du gouvernement du Groenland a pour objectif général de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables dans toute la mesure du possible, et les priorités actuelles visent à fournir de l'énergie éolienne et hydraulique aux zones urbaines du Groenland. Il n'existe aucun projet d'étendre le parc des éoliennes dans le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère que tous les futurs projets d'énergie éolienne à proximité des délimitations du bien proposé pour inscription nécessiteront des études d'impact sur l'environnement et le patrimoine, y compris un examen de la manière dont les impacts visuels sur le bien proposé pour inscription peuvent être minimisés.

L'État partie indique qu'il pourrait y avoir à l'avenir des propositions modestes d'aménagements tels que des sites de débarquement, des claies de séchage pour le poisson, des emplacements de campings, etc. Les zones côtières dépendent des bateaux pour le transport ; en hiver, des traîneaux à chiens, des VTT et motoneiges sont utilisés pour le transport dans les régions intérieures. La circulation motorisée est possible toute l'année sur deux

pistes étroites – entre Kangerlussuaq et l'inlandsis et entre la rive nord de Maligjaq via Itinneq et un petit lac de retenue au nord du bien – utilisées essentiellement par des randonneurs. Une troisième route de terre/piste de VTT sera réalisée en 2018 entre Sisimiut et Kangerlussuaq afin d'améliorer les communications, le transport et l'accès au bien proposé pour inscription pour les habitants et les visiteurs à des fins récréatives, et pour favoriser le tourisme, la chasse et la pêche. Un tronçon d'environ 35 km de cette nouvelle route traversera une partie du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS note que le nouveau projet de piste a suscité des débats au niveau local, exprimant notamment des inquiétudes concernant les effets sur les usagers du sentier du Cercle arctique. Selon les informations complémentaires fournies par l'État partie, les processus d'étude d'impact sur l'environnement et le patrimoine sont encore en cours. Les impacts sur le bien proposé pour inscription ont été pris en compte dans les deux itinéraires possibles de cette nouvelle piste. L'État partie a confirmé qu'il n'existe aucun projet de développement du sentier du Cercle Arctique dans le but de l'ouvrir aux VTT ou de le transformer en route de terre ; mais certaines modifications de son tracé pourraient être réalisées afin d'assurer la séparation entre la route ouverte aux VTT et le sentier de randonnée, et d'intégrer l'établissement de Sarfannguit dans l'expérience de la randonnée.

Avec environ 120 habitants, Sarfannguit est le seul établissement habité du bien proposé pour inscription. Les principales sources de revenu sont la chasse, la pêche et les emplois dans les écoles ou d'autres services sociaux. Le processus de modernisation est constant, et concerne notamment la construction de nouvelles installations communautaires et d'hébergements touristiques. La planification du tourisme prévoit d'examiner les opportunités de développement de l'hébergement, de l'artisanat, de la pêche, du tourisme de pêche dans les fjords et du transport sur le chemin de randonnée entre Kangerlussuaq et Sisimiut.

Le nombre de visiteurs est actuellement modeste. En 2015, près de 10 000 visiteurs ont visité l'inlandsis en bus depuis Kangerlussuaq, accompagnés par des guides. Pendant l'été, environ 1 000 randonneurs visitent la région en parcourant le sentier du Cercle arctique, en arrivant et repartant par Kangerlussuaq. L'impact des visiteurs est considéré comme minimal actuellement, bien qu'il soit prévu que leur nombre augmente en même temps que la diversification de l'offre d'activités touristiques, en particulier pour Aasivissuit. L'ICOMOS considère qu'à l'avenir le suivi de l'impact du tourisme devra inclure les pressions sociales et culturelles sur les communautés locales.

Tout au long de son histoire humaine, le paysage culturel d'Aasivissuit-Nipisat a été essentiellement marqué par la chasse et la pêche. Le paysage terrestre et le paysage marin doivent par conséquent continuer à être exploités de manière vivante. Bien que les armes et d'autres équipements aient changé et que le tourisme lié à la chasse soit appelé à se développer, il existe encore une

dépendance à l'égard des connaissances et des compétences traditionnelles concernant les ressources naturelles, la terre et la mer et les conditions climatiques. Les pressions à venir sur les espèces animales et les poissons constitueront une menace pour la pérennité du paysage culturel ; il sera essentiel de trouver un équilibre entre chasse et tourisme. L'État partie a pris des dispositions pour assurer la durabilité des populations animales, notamment par le suivi.

Outre les contraintes actuelles liées à l'environnement, notamment celles associées au changement climatique, l'ICOMOS considère que les menaces actuelles sont rares mais qu'il existe de potentielles futures menaces provenant des infrastructures de transport, de la modernisation de l'établissement de Sarfannguit et de la croissance du tourisme, y compris lié à la chasse.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription couvre un vaste territoire de 417 800 ha. Il fait environ 235 km de long et 20 km de large et s'étend en mer sur le détroit de Davis à l'ouest et sur 40 km d'inlandsis à l'est. La délimitation divise la municipalité de Qeqqata, courant d'ouest en est sur toute son étendue ; elle a été établie en en se fondant sur un mélange d'éléments topographiques et de délimitations municipales, dans le but d'inclure des établissements pouvant représenter une année complète d'activités traditionnelles de chasse et de cueillette depuis l'inlandsis jusqu'à la mer.

La piste de la migration traditionnelle entre les établissements d'hiver sur les îles côtières et l'intérieur des terres à proximité de la calotte glaciaire est une caractéristique importante de la région reliant les principales localités.

L'ICOMOS note que, depuis la route de migration, il y a peu d'endroits où la délimitation est visible, bien que les zones à chaque « extrémité » soient plus exposées aux intrusions visuelles. L'ICOMOS considère que tous les attributs liés à la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien sont inclus dans la délimitation du bien.

Aucune zone tampon n'a été établie pour le bien proposé pour inscription. L'État partie justifie cette absence au motif que la vaste étendue du bien proposé pour inscription offre une protection appropriée aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée. Il n'existe aucun effet négatif actuel dû au développement qui nécessiterait une zone tampon.

L'ICOMOS considère que l'absence de zone tampon ne devrait pas poser de problème pour la protection à long terme du bien. Le bien lui-même est entouré d'un vaste territoire, il est délimité au nord et au sud par des éléments topographiques et les menaces sur son contexte, son

environnement ou son intégrité visuelle sont rares. Néanmoins, l'ICOMOS a des motifs d'inquiétude persistants concernant des impacts potentiels sur le bien proposé pour inscription – notamment d'ordre visuel, hydrologique et géologique – des opérations situées hors du site, en particulier liées aux activités et projets miniers et énergétiques futurs. L'État partie a indiqué que les cadres juridiques pour l'exploitation des ressources minières offraient des garanties suffisantes. Cependant, cela dépend fortement de la solidité des systèmes de protection légale et des outils de planification du bien, ainsi que d'études approfondies et réalisées en temps opportun des impacts sur l'environnement et le patrimoine des futurs projets de développement situés en dehors du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que la délimitation du bien proposé pour inscription est appropriée et qu'une zone tampon n'est pas essentielle. L'État partie devrait renforcer encore ses mécanismes d'évaluation et de protection du bien proposé pour inscription vis-à-vis des activités situées hors du site, y compris les impacts hydrologiques et géologiques potentiels de futures propositions d'exploitation minière.

Droit de propriété

Il n'existe pas de propriété foncière privée au Groenland et toutes les terres appartiennent au gouvernement du Groenland. En 2016, 113 habitants vivaient dans le bien proposé pour inscription, à Sarfannguit. Il y a 43 maisons familiales privées à Sarfannguit, ainsi que 12 bâtiments appartenant à des entreprises (sauf le terrain sur lequel ils sont situés).

Protection

Le gouvernement du Groenland est responsable des décisions concernant les utilisations de la mer et de la terre. Un décret-loi concernant la protection du patrimoine culturel d'Assivissuit-Nipisat a été adopté par le gouvernement du Groenland (Naalakkersuisut) et est entré en vigueur le 1er février 2018. Il offre une base à la protection légale du bien proposé pour inscription, notamment l'établissement officiel de la délimitation et des dispositions concernant l'accès, la protection, la gestion, le suivi et les utilisations du bien. La réglementation du décret-loi sur les ressources minières empêchera l'octroi de licences de prospection et d'exploration minières.

Un certain nombre de mécanismes de protection légale s'appliquent au bien proposé pour inscription : la loi sur la protection du patrimoine (loi du Parlement du Groenland n° 11 du 19 mai 2010 sur la protection et la conservation du patrimoine culturel) ; la loi sur les musées (loi du Parlement du Groenland n° 8 du 3 juin 2015) ; et la loi sur l'aménagement du territoire (loi du Parlement du Groenland n° 17 du 17 novembre 2010).

La loi sur les musées protège le patrimoine culturel matériel et immatériel, tandis que la loi sur la protection du patrimoine protège les biens historiques en tant que monuments anciens, bâtiments historiques et zones

historiques. Les tombes isolées et tous les anciens monuments antérieurs à 1900 sont automatiquement protégés. Le Musée national et Archives du Groenland est responsable des décisions dans le cadre de la loi sur la protection du patrimoine, concernant notamment les désignations, les modifications et le suivi. Le bien ne comprend pas de bâtiments historiques classés actuellement, mais un classement est envisagé pour quatre édifices à Sarfannguit. Les bâtiments classés sont protégés par les lois du Groenland et la planification municipale qui régleme les modifications.

La protection du paysage et des attributs naturels est assurée par un ensemble de lois et de règlements, notamment la loi du Parlement du Groenland n° 9 du 22 novembre 2011 sur la protection de l'environnement, révisée par la loi du Parlement du Groenland n° 1 du 29 mai 2012 et le décret-loi n° 12 du 21 juin 2016 sur la protection des terres humides du Groenland, dont l'importance a été reconnue au niveau mondial, et la protection de quelques espèces d'oiseaux aquatiques (décret Ramsar). La protection des zones humides (site Ramsar n° 386) prévoit la protection de quelques espèces d'ois menacées qui se rassemblent dans ce lieu pour la mue, ainsi que celle des caribous qui y mettent bas. Les activités humaines sont réglementées dans ce lieu, y compris pendant une période de trois mois chaque année pour le vélage des caribous.

Il existe aussi des lois et réglementations visant la conservation des aménagements naturels, la capture et la chasse, le tourisme, l'exploitation minière, l'approbation des projets et la gestion des transports. Le plan municipal de la municipalité de Qeqqata (2010) couvre des réglementations applicables sur la planification pour le bien proposé pour inscription, portant notamment sur le tourisme local, les infrastructures, le zonage pour la nature sauvage, les maisons d'été, la chasse récréative et celle aux trophées ainsi que sur d'autres sujets concernant l'établissement de Sarfannguit.

Le Groenland dépend de ses pêcheries et il existe des réglementations visant les quotas de capture pour les poissons, les mammifères marins et les espèces terrestres chassées telles que le caribou. Les quotas sont différents pour les chasseurs amateurs ou professionnels. Les populations de poissons et d'animaux font l'objet d'un suivi, et les quotas sont ajustés si les stocks diminuent. Il existe aussi des réglementations sur les lieux et les périodes de chasse selon les espèces.

L'ICOMOS note que les modifications de statut du Groenland (2008-2009) ont entraîné une augmentation du niveau d'autonomie et de responsabilité et font peser une pression accrue sur le budget.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription bénéficie d'une protection légale efficace et suffisante.

Conservation

Le paysage culturel est bien documenté à travers les descriptions faites depuis de nombreuses années par les voyageurs, ethnographes, administrateurs coloniaux, archéologues, populations locales et chercheurs en sciences naturelles. Des recherches archéologiques sont réalisées au Groenland depuis près d'un siècle. Aasivissuit a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles à partir des années 1970. Les sites saqqaquiens de Nipisat ont été fouillés dans les années 1980 et 1990, et les découvertes sont exposées au musée de Sisimiut. L'État partie s'attend à ce qu'Aasivissuit devienne une destination touristique importante et a établi le « Projet spécial de conservation d'Aasivissuit 2018-2021 », en commençant par une documentation à haute résolution.

L'ICOMOS considère que les recherches portant sur l'histoire du paysage du bien proposé pour inscription sont suffisantes, notamment sur l'évolution des cultures au fil du temps, la relation culture-nature et l'importance des établissements humains et des routes migratoires de la mer vers l'intérieur des terres et l'inlandsis. L'État partie a fourni des informations complémentaires concernant les pratiques culturelles contemporaines inuites, notamment la réutilisation des matériaux trouvés sur les sites de campement, les utilisations des pistes, la chasse au caribou et les associations familiales avec des terres de chasse spécifiques. L'ICOMOS considère que ces éléments et d'autres aspects du paysage culturel vivant pourraient être documentés de manière plus détaillée. Il existe un potentiel de recherche pour l'avenir et une nécessité de poursuivre la recherche dans les principales localités et d'autres sites du bien proposé pour inscription.

Un site internet intitulé Katersaatit a été créé dans le cadre du processus de proposition d'inscription afin de rassembler, raconter et perpétuer les histoires collectées, les toponymes, la connaissance des animaux, de la chasse et la mémoire culturelle. La recherche récente sur l'histoire orale et le matériel documentaire a permis d'identifier trois nouveaux « récits » associés au bien proposé pour inscription (inclus dans les informations complémentaires fournies par l'État partie). Le musée de Sisimiut et Kangerlussaq travaille à un projet de cartographie participative en ligne pour recueillir des connaissances culturelles.

En dehors de la gestion des sites, du suivi et des recherches archéologiques, il existe peu de programmes ou mesures de conservation active en place. L'ICOMOS considère que le tissu physique du paysage terrestre et marin de même que tous les attributs présentent un bon état de conservation, à l'exception des maisons et du quai abandonnés, ainsi que du cimetière chrétien du village de Saqqarliit qui se détériorent lentement. Développer des politiques spécifiques à leur égard pourrait être bénéfique.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation des attributs du bien proposé pour inscription est satisfaisant/bon et qu'il existe un potentiel de recherche considérable. Une attention particulière pourrait être accordée au développement d'un projet d'entretien

cyclique régulier et au développement d'objectifs des politiques concernant les bâtiments abandonnés de la période historique à Saqqarliit. La poursuite de la recherche documentaire sur les pratiques culturelles et le patrimoine culturel immatériel est aussi nécessaire.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Un plan de gestion du paysage culturel proposé pour inscription a été établi en janvier 2017. L'Agence danoise pour la culture et les palais met en œuvre les responsabilités de l'État partie, et le gouvernement du Groenland assure la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial au Groenland, sous l'égide du ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Recherche et de l'Église. Le paysage culturel proposé pour inscription est situé dans la municipalité de Qeqqata, qui est responsable des utilisations et de l'aménagement des zones proposées pour inscription.

Un Comité directeur a été établi par la municipalité de Qeqqata, avec des représentants de l'Agence danoise pour la culture et les palais, des ministères groenlandais de l'Éducation, de la Culture, de la Recherche et de l'Église ; de l'Industrie, du Travail et du Commerce ; ainsi que du musée de Sisimiut et Kangerlussaq. Le Musée national et Archives du Groenland, le ministère de la Nature, de l'Environnement et de l'Énergie et l'autorité en charge de la sécurité et des licences minières ont un rôle consultatif. En cas d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité directeur sera remplacé par un Comité directeur du patrimoine mondial. Il sera composé de 10 membres : quatre nommés par la municipalité de Qeqqata, dont le président et des représentants du musée de Sisimiut et Kangerlussaq et des établissements de Sarfannguit et Kangerlussaq ; un issu de l'Agence danoise pour la culture et les palais ; quatre représentants des ministères concernés du gouvernement du Groenland ; et une personne du Musée national et Archives du Groenland. Les tâches et les compétences du Comité directeur sont exposées dans le plan de gestion.

La municipalité de Qeqqata fournit des informations, des licences et des services relatifs à la gestion du bien proposé pour inscription. Le site internet de la municipalité donne des informations sur les réglementations et les autorisations concernant la chasse, la capture et la pêche, telles que les demandes de permis, le calendrier et le volume des quotas, les cartes indiquant les lieux de vêlage des caribous et les dispositifs de suivi. La municipalité est également responsable des autorisations ordinaires concernant les maisons d'été, ainsi que des établissements de Sarfannguit et Kangerlussaq.

Une partie du site Ramsar n° 386 est intégrée dans le bien proposé pour inscription. Un plan de gestion de la région de Kangerlussaq possède quelques dispositions pour la protection des espèces menacées et du vêlage

des caribous. L'UICN recommande que les critères Ramsar soient pris en compte et intégrés dans le plan de gestion global du bien proposé pour inscription.

Un bureau de gestion du site sera installé dans la municipalité de Qeqqata et un gestionnaire du site sera nommé. Un ou plusieurs gardes forestiers seront également recrutés. Le service des gardes forestiers devait être établi en 2017.

L'ICOMOS considère que le système de gestion proposé est approprié pour le paysage culturel proposé pour inscription. Toutefois, il manque un certain nombre d'éléments essentiels et toutes les ressources requises ne sont pas clairement allouées à ces fins.

Des ressources financières seront apportées par le gouvernement du Groenland, la municipalité de Qeqqata et l'Agence danoise pour la culture et les palais. Globalement, la modeste des ressources financières pousse à se demander s'il existe un financement suffisant pour les activités de conservation nécessaires dans ce vaste territoire. Les ressources en personnel ne sont pas encore en place, hormis via les mises à disposition du Musée national et Archives du Groenland, dont le personnel expérimenté et bien formé possède les compétences requises, en particulier en archéologie. Le renforcement des capacités pour le tourisme et les guides est un besoin identifié, en particulier en raison de la préférence pour le tourisme guidé dans la région arctique. L'ICOMOS note que Campus Kujalleq dans le sud du Groenland propose des programmes de tourisme guidé et de tourisme d'aventure en Arctique.

Il n'existe pas de menace particulière associée aux catastrophes naturelles dans cette partie du Groenland, bien que l'État partie note que certains sites archéologiques côtiers pourraient être menacés par la pollution marine due aux hydrocarbures.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le plan de gestion a été élaboré pour accompagner la proposition d'inscription au patrimoine mondial et intègre des données fournies par le gouvernement du Groenland, la municipalité de Qeqqata et le Musée national et Archives du Groenland. Le plan de gestion définit quelques grands objectifs ; identifie les biens, les valeurs et les menaces ; les différentes responsabilités en matière de financement ; et un calendrier pour la mise en œuvre de certaines des initiatives identifiées.

L'ICOMOS considère que le plan de gestion offre un cadre approprié pour les décisions. Cependant, pour l'essentiel, il n'est pas encore en place et la coordination entre les différents niveaux de décision du gouvernement sera importante. Les mécanismes juridiques définis par le décret-loi sont par conséquent fondamentaux, de même que l'établissement du Comité directeur du patrimoine mondial et ses capacités.

Le plan de gestion décrit les initiatives prévues pour les installations et la communication destinées aux visiteurs, y compris les nouveaux points d'accès suggérés à l'intérieur et à proximité du bien proposé pour inscription. Depuis les années 1990, le tourisme a pris de l'importance pour les économies locales. L'État partie prévoit une augmentation de la fréquentation touristique si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le niveau de l'activité touristique est aujourd'hui modeste et les infrastructures touristiques sont minimales. L'ICOMOS note que les îles nécessitent des installations d'accès et de débarquement plus sûres et que les besoins en installations sanitaires, approvisionnement en eau, sites de camping et hébergements supplémentaires à Saqqarliit et Sarfanguit sont identifiés.

La plupart des visiteurs arrivent par avion à Kangerlussuaq. Il existe aussi un aéroport à Sisimiut et il est prévu de l'agrandir. L'arrivée par bateau de croisière est également possible et devrait se développer.

Le tourisme se concentre sur l'expérience du paysage. Les randonneurs utilisent les 160 km du sentier du Cercle arctique qui est jalonné de cabines. La majeure partie de ce sentier est située en dehors du bien proposé pour inscription, bien qu'un bout de son tracé le traverse. Les visiteurs accèdent aussi à cet espace en VTT, en traîneaux à chiens, à skis ou à bicyclette, en été et en hiver. La nouvelle piste de terre pour VTT prévue ouvrira l'accès à cette région à davantage de visiteurs.

Les visiteurs ont des possibilités limitées de comprendre l'histoire et le patrimoine culturel de la région. Un certain nombre de panneaux d'information sont prévus, ainsi que des applications et des sites internet, des points de vue, du matériel pédagogique et des brochures touristiques/d'information. Les orientations d'un « code de conduite » sont en cours d'élaboration afin de présenter le Groenland aux visiteurs, en particulier aux randonneurs.

La stratégie touristique nationale du Groenland couvre la période 2016-2020. Son objectif principal est de développer le cadre nécessaire pour la croissance potentielle du secteur touristique au Groenland et d'augmenter de manière significative le nombre de visiteurs. Cela nécessitera des infrastructures et des investissements dans les activités et les destinations touristiques.

Le gouvernement du Groenland a prévu des centres régionaux de visiteurs. L'un d'entre eux est envisagé dans la municipalité de Qeqqata mais dépend de la mise en place d'accords de financement avec des partenaires, des fonds philanthropiques et des centres de recherche internationaux. Le gouvernement du Groenland a affecté de manière prioritaire 15 millions de couronnes danoises à ce projet et la municipalité devrait y ajouter 8 millions de couronnes danoises, mais les dispositions complètes ne sont pas encore en place. Arctic Circle Business offre des conseils aux entreprises locales et des formations pour les industries du tourisme et de la pêche.

La municipalité et Arctic Circle Business élaborent une stratégie touristique pour le bien proposé pour inscription. Le plan municipal définit les objectifs généraux et le positionnement du tourisme local. Plusieurs initiatives touristiques définies dans le plan de gestion seront mises en œuvre en 2018 ; et un atelier a été organisé en février 2018 avec des acteurs du tourisme et des représentants des industries de la chasse et de la pêche. Des discussions concernant le tourisme de croisière ont été lancées avec Visit Greenland et l'Association of Arctic Expedition Cruise Operations. La planification comprend des propositions de créer un centre des visiteurs à Kangerlussuaq et un autre centre sans personnel, ainsi que l'interprétation des principaux sites. Des initiatives sont également prévues afin d'améliorer l'expérience des visiteurs en ce qui concerne l'alimentation et l'artisanat.

L'ICOMOS considère que la planification de l'interprétation pourrait être encore améliorée en impliquant activement les communautés de chasseurs comme passeurs de savoirs et en faisant meilleur usage des nouvelles technologies pour compléter les panneaux de signalisation statiques.

Implication des communautés locales

La population présente dans le bien proposé pour inscription est très restreinte, et semble avoir été impliquée dans les processus de proposition d'inscription et de gestion.

L'ICOMOS note que la population locale souhaite s'assurer de la possibilité de perpétuer son mode de vie dans le bien proposé pour inscription, et a reçu l'assurance que l'inscription au patrimoine mondial était compatible avec le maintien de ces traditions. Il est à noter que la population du Groenland est inuite à 88 % et que la proposition d'inscription a été en grande partie pilotée par la municipalité de Qeqqata. L'élaboration de la proposition d'inscription a été menée en groenlandais et a impliqué directement les conseils des villages de Kangerlussuaq et de Sarfannguit, ainsi que le conseil municipal basé à Sisimiut.

Actuellement, le secteur du tourisme est détenu au niveau local et soutient la poursuite de la chasse traditionnelle et le maintien des compétences en matière de pêche, de navigation et de transport terrestre. Néanmoins, l'ICOMOS considère qu'il existe des possibilités de faire reconnaître en amont les besoins et les droits des Inuits, y compris par l'adoption de dispositions de gouvernance et le soutien aux petites entreprises locales découlant de la gestion du patrimoine mondial, du tourisme et de l'interprétation.

L'ICOMOS considère que le système de gestion proposé pour le bien proposé pour inscription est approprié, mais remarque que la plupart des structures et postes essentiels ne sont pas encore en place. L'ICOMOS considère qu'une planification stratégique continue du tourisme est nécessaire, y compris un travail en amont avec le secteur du tourisme de croisière. La disponibilité des ressources pour la mise en œuvre du système de gestion devrait être confirmée, notamment le calendrier, l'expertise et les

ressources financières afin d'engager un gestionnaire de site et des gardes forestiers qualifiés et de développer des plans de tourisme et d'interprétation. L'ICOMOS encourage l'État partie et la municipalité de Qeqqata à travailler avec les communautés locales afin d'améliorer les bénéfices découlant de l'inscription au patrimoine mondial pour les populations inuites.

6 Suivi

L'État partie a élaboré un plan de suivi qui comprend l'établissement de données de référence. Le système de suivi concerne l'ensemble des sept localités principales. Le suivi des sites du patrimoine culturel revient formellement au Musée national et Archives du Groenland, mais le travail sera effectué principalement par les gardes forestiers et la municipalité de Qeqqata.

Le vaste territoire du bien proposé pour inscription pose des défis pour le suivi, et l'État partie propose d'impliquer les citoyens et les touristes, en utilisant des applications pour smartphones. Un plan des sites principaux et des ressources naturelles a été élaboré, avec des indicateurs, des méthodes, des fréquences et des responsabilités associés. En 2017, un équipement pour suivre la profondeur de la neige et les températures atmosphériques et sous la surface a été installé à Nipisat et Aasivissuit ; et il est prévu de développer davantage les technologies de suivi (en utilisant des drones et des relevés aériens). La fréquentation touristique sera suivie sur les sept localités principales par le Musée national et Archives du Groenland.

L'État partie a expliqué que la faible priorité qu'il accorde au suivi des zones exposées en raison du recul des glaces pour leur potentiel archéologique était due au fait que ces sites sont généralement détruits par les processus géomorphologiques.

L'ICOMOS considère que les dispositifs de suivi constituent un début satisfaisant mais ne sont pas encore systématiques et doivent être plus spécifiquement axés sur le suivi de l'état et des changements des attributs de la valeur universelle exceptionnelle, ainsi que sur les pressions futures. L'État partie devrait poursuivre l'amélioration du système de suivi en introduisant notamment un suivi et un entretien réguliers et cycliques.

7 Conclusions

Les paysages culturels vivants capables de démontrer l'importance des cultures de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs dans l'histoire humaine sont sous-représentés dans la Liste du patrimoine mondial, et le bien proposé pour inscription contribue potentiellement à combler cette lacune. Le paysage culturel est un vaste transect ouest-est depuis l'océan jusqu'à l'inlandsis, renfermant sept localités principales dotées de riches vestiges archéologiques des périodes paléo-inuite/Saqqaq, thuléenne, inuite et coloniale

sur une durée de 4 200 ans. Il s'agit d'un paysage culturel essentiellement évolutif et vivant, avec un petit établissement contemporain, des traditions de pêche et de chasse communautaires qui se perpétuent ainsi que des éléments de patrimoine culturel immatériel – tous situés au sein d'un vaste territoire – et des paysages marins.

L'ICOMOS considère que les conditions requises pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage culturel ont été remplies par l'État partie. Le paysage culturel proposé pour inscription démontre le critère (v) et remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité. L'ICOMOS considère que l'analyse comparative fournit une base solide pour comprendre les spécificités du paysage proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que la stratégie adoptée par l'État partie pour la proposition d'inscription est inhabituelle, car il propose un vaste « transect » paysager ouest-est, mais avec sept localités ou pôles principaux mis en évidence dans la zone plus large. Cela semble être une approche utile, mais l'ICOMOS rappelle la nécessité que les attributs de la valeur universelle exceptionnelle soient répartis sur la totalité du bien à conserver, même ceux qui sont connus ou potentiellement présents en dehors des sept localités principales.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les actuelles contraintes liées à l'environnement, y compris celles associées au changement climatique. Il y a très peu d'autres pressions, mais il existe de potentielles futures menaces provenant des processus environnementaux, des infrastructures de transport, des installations d'énergie éolienne, de la modernisation de l'établissement de Sarfanguit et de la croissance du tourisme.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription sont appropriées. L'État partie n'a pas prévu de zone tampon en raison de la grande superficie du bien proposé pour inscription et de l'absence de pressions directes. L'ICOMOS accepte les arguments de l'État partie selon lesquels une zone tampon n'est pas essentielle, en raison également de la logique topographique de ces vastes délimitations, et notant qu'il existe peu de menaces potentielles ayant un impact visuel direct. L'ICOMOS est préoccupé par les impacts potentiels sur le bien proposé pour inscription, notamment visuels, hydrologiques et géologiques, d'opérations situées hors du site, en particulier par rapport à de futurs projets et activités miniers et énergétiques, qui dépendent considérablement de la solidité du système de protection légale du bien et d'études d'impact sur l'environnement et le patrimoine approfondies et réalisées en temps opportun des futurs projets de développement situés hors du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que la protection légale du bien est appropriée. Le bien proposé pour inscription présente un bon état de conservation en général, et le système de gestion est approprié, même s'il sera important de

s'assurer que les ressources pour sa mise en œuvre sont disponibles. L'ICOMOS considère que le système de gestion proposé est approprié, mais remarque que la plupart des structures et postes essentiels ne sont pas encore en place. Le plan de gestion devrait fournir un cadre global solide pour les prises de décision ainsi que le fonctionnement du Comité directeur du patrimoine mondial proposé. La disponibilité des ressources pour la mise en œuvre du système de gestion devrait être confirmée, y compris le calendrier, l'expertise et les ressources financières afin d'engager un gestionnaire de site et des gardes forestiers qualifiés et de développer les plans de tourisme et d'interprétation pour le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les dispositifs de suivi devraient être plus spécifiquement axés sur l'état et les changements des attributs de la valeur universelle exceptionnelle, ainsi que sur les principales pressions futures, telles que le tourisme et les changements environnementaux. Les dispositifs de suivi devraient aussi être systématiques et cycliques plutôt que réactifs et opportunistes.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Aasivissuit-Nipisat. Terres de chasse inuites entre mer et glace, Danemark, soit inscrit en tant que paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Marqué par le climat et la topographie de l'ouest du Groenland, un vaste transect s'étendant d'ouest en est, depuis l'océan et les fjords jusqu'à l'inlandsis, contient des vestiges de 4 200 ans d'histoire humaine. Des cultures de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs ont façonné un paysage culturel essentiellement évolutif et vivant, fondé sur la chasse aux animaux marins et terrestres, les migrations saisonnières et les modèles d'établissement, et un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et bien préservé. Parmi les caractéristiques particulières figurent de grandes maisons d'hiver communales et des traces de chasse communautaire au caribou par des systèmes de caches et de rabattage des caribous, ainsi que des sites archéologiques des périodes Saqqaq (2500-700 av. J.-C.), Dorset (800 av. J.-C -1 apr. J.-C.), inuite de Thulé (à partir du XIII^e siècle) et coloniale (à partir du XVIII^e siècle). Le paysage culturel est présenté au travers de l'histoire et des paysages de sept localités importantes, de Nipisat à l'ouest à Aasivissuit près de la calotte glaciaire à l'est. Les attributs du bien comprennent les bâtiments, les structures et les sites archéologiques et artefacts associés à toutes les périodes de l'histoire humaine au sein du bien ; les reliefs et les écosystèmes de la calotte glaciaire, les fjords, les lacs ; les ressources

naturelles telles que le caribou et d'autres espèces de plantes et d'animaux qui soutiennent les pratiques culturelles de la pêche et de la chasse ; le patrimoine culturel immatériel inuit et les savoirs traditionnels ayant trait à l'environnement, au climat, à la navigation, aux abris, aux aliments et à la médecine.

Critère (v) : Aasivisuit-Nipisat avec le transect d'environnements qu'il contient démontre la persistance des cultures humaines de cette région et leurs traditions de migrations saisonnières. Les abondantes traces d'interactions entre la culture et la nature sur plusieurs millénaires, le paysage naturel intact et dynamique, le patrimoine culturel immatériel ainsi que les activités de chasse et les mouvements saisonniers des Inuits qui se perpétuent et d'autres attributs s'associent dans ce paysage culturel distinctif. Cela se manifeste par l'utilisation continue des itinéraires ouest-est, la richesse des gisements archéologiques des cultures paléo-inuite et inuite et les campements et éléments de chasse qui permettent aux populations de pêcheurs-chasseurs-cueilleurs de vivre dans la région arctique.

Intégrité

L'intégrité du paysage culturel est basée sur l'inclusion d'espaces océaniques, de fjords, d'îles, de terres intérieures et de la calotte glaciaire qui peuvent illustrer les migrations historiques et actuelles et les modèles saisonniers de chasse et de pêche. Le bien comprend une série suffisante d'environnements, de sites archéologiques et d'établissements pour représenter les histoires culturelles et le patrimoine culturel immatériel important de cette partie du Groenland, comprenant des établissements et les activités de chasse, pêche et cueillette saisonnières des communautés actuelles. Sept localités principales ont été spécifiquement décrites, bien que des attributs de la valeur universelle exceptionnelle soient répartis dans la totalité du bien et qu'ils soient potentiellement vulnérables en raison des pressions dues au changement climatique.

Authenticité

L'authenticité du paysage culturel repose sur l'inclusion d'un paysage terrestre et marin complet, l'interdépendance des modes de vie des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs avec les processus et les ressources naturels et la trace matérielle des pratiques et des modèles de chasse et d'établissement pendant 4 200 ans. Le transect d'environnements – mer, fjords, régions intérieures et calotte glaciaire – a été exploité par chaque phase de culture humaine pour la pêche et la chasse aux animaux marins et au caribou, au gré des migrations saisonnières. Les sites archéologiques et les artefacts présentant un bon état de conservation ainsi que les ruines de structures historiques témoignent de l'histoire et des traditions des utilisations de la terre et de la mer dans l'Arctique. La continuité de certaines des pratiques de migration et de chasse saisonnières et le patrimoine culturel immatériel inuit ainsi que les savoirs traditionnels associés contribuent à l'authenticité du paysage culturel.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le gouvernement du Groenland est responsable des décisions concernant les utilisations de la mer et de la terre et la protection du paysage culturel fait l'objet d'un décret-loi adopté par le gouvernement du Groenland (Naalakkersuisut) qui est entré en vigueur le 1er février 2018. Il offre une base à la protection légale du bien, notamment l'établissement officiel de sa délimitation, et des dispositions concernant l'accès, la protection, la gestion, le suivi et les utilisations du bien. La réglementation du décret-loi sur les ressources minières empêche l'octroi de licences de prospection et d'exploration minières. La protection juridique du paysage culturel est renforcée par la loi sur la protection du patrimoine du Groenland, la loi sur les musées et la loi sur l'aménagement du territoire. Le Musée national et Archives du Groenland est responsable des décisions dans le cadre de la loi sur la protection du patrimoine. Le plan municipal de la municipalité de Qeqqata couvre des réglementations sur la planification pertinentes pour le bien, portant notamment sur le tourisme local, les infrastructures, le zonage pour la nature sauvage, les maisons d'été, la chasse récréative et celle aux trophées ainsi que sur d'autres sujets concernant l'établissement de Sarfannguit.

La protection du paysage et des attributs naturels est assurée par la loi sur la protection de l'environnement et le décret-loi Ramsar (2016). Il existe des réglementations visant les quotas de capture pour les poissons, les mammifères marins et les espèces terrestres chassées telles que le caribou. Il est nécessaire d'intégrer les critères de Ramsar pour les secteurs d'Eqalummiut Nunaat et de Nassuttuup Nunaat dans le plan de gestion global du bien.

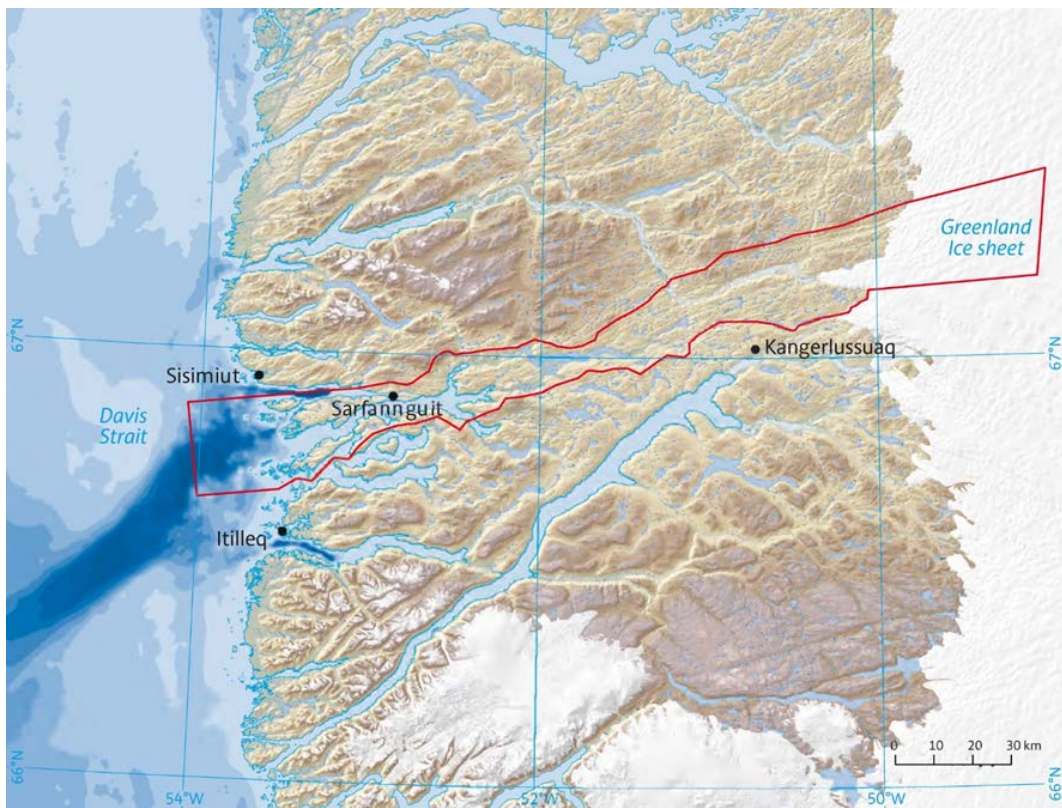
Du fait qu'il n'existe pas de zone tampon pour le bien, il y a un besoin constant de renforcer les mécanismes d'évaluation et de protection du bien vis-à-vis des activités situées hors du bien, y compris des impacts hydrologiques et géologiques potentiels de futurs projets miniers, d'infrastructures de transport et d'installations d'éoliennes. Une plus grande attention assortie d'une planification détaillée est nécessaire pour la gestion future du tourisme dans la région, y compris le suivi des impacts sociaux et physiques du tourisme.

Le plan de gestion (janvier 2017) fournit un cadre solide pour les prises de décision, ainsi que le fonctionnement du Comité directeur du patrimoine mondial composé de 10 membres. Le plan de gestion définit les responsabilités de l'Agence danoise pour la culture et les palais, du gouvernement du Groenland et de la municipalité de Qeqqata. La disponibilité des ressources pour la mise en œuvre du système de gestion devrait être confirmée, notamment le calendrier, l'expertise et les ressources financières afin d'engager un gestionnaire de site et des gardes forestiers qualifiés et de développer les plans de tourisme et d'interprétation. Une documentation continue des pratiques culturelles et du patrimoine culturel immatériel ainsi que le suivi et l'entretien régulier et cyclique sont requis en priorité.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) mettre en place le service de gardes forestiers proposé et s'assurer qu'un financement annuel suffisant soit disponible afin de mettre en œuvre pleinement le système de gestion,
- b) minimiser les impacts de la nouvelle piste de VTT dans le bien et maintenir autant que possible la séparation entre cette nouvelle piste et le sentier du Cercle arctique,
- c) développer davantage et mettre en œuvre le système de suivi en mettant explicitement l'accent sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle, notamment en mettant en place un suivi et un entretien réguliers, préventifs et cycliques ; ainsi que des indicateurs et des processus de suivi des impacts sociaux et physiques du tourisme,
- d) développer des politiques qui clarifient les objectifs de la conservation pour les bâtiments délabrés et d'autres éléments de la période historique à Saqqarliit dans le système de gestion, et achever les processus de désignation des bâtiments historiques de Sarfannguit,
- e) continuer d'engager activement le secteur du tourisme de croisière dans les futurs plans associés aux stratégies touristiques visant le bien,
- f) travailler avec la municipalité de Qeqqata et les communautés locales afin d'améliorer les bénéfices découlant de l'inscription au patrimoine mondial pour les populations inuites, y compris par des programmes de renforcement des capacités pour que les populations locales jouent un rôle important dans les futures initiatives touristiques et d'interprétation,
- g) veiller à ce que tous les grands projets, y compris les futures installations d'éoliennes prévues en dehors des délimitations du bien, susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle du bien soient communiqués au Centre du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ;



Carte indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Sépulture de la culture Thule



La rivière à Itinneq et le fjord Maligiaq